

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 JUILLET 2024 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 80-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 77-103 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les bâtiments sous forme de dôme dans la zone numéro 210* ».
- Projet de règlement numéro 80-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement des permis et certificats ».

2. Assemblée publique de consultation

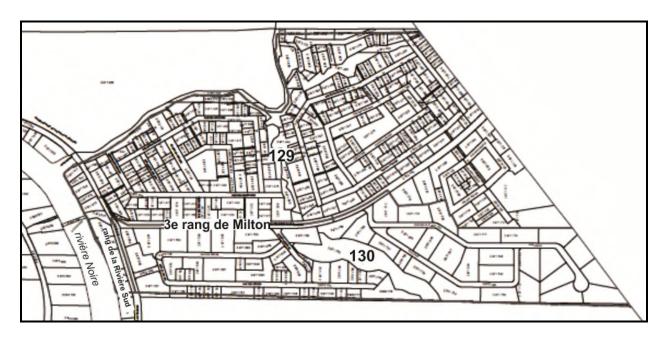
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi**, **2 juillet 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet des projets de règlement

Le projet de règlement numéro 77-103 a pour objet de permettre l'installation d'un dôme (construction dont la forme de toit est arrondie), à titre de bâtiment accessoire à un usage principal dans la zone numéro 210.



Le projet de règlement numéro 80-7 a pour objet de permettre, dans les zones numéros 129 et 130, l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire malgré le fait que le terrain ne soit pas adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement.



Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements

adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 juin 2024 Annick Lafontaine Greffière